Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr. générale
29 avril 2022
Français
Original : anglais

Conseil du développement industriel
Cinquantième session
Vienne, 21-23 novembre 2022

Comité des programmes et des budgets
Trente-huitième session
Vienne, 21 et 22 juin 2022
Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire
Gestion axée sur les résultats : point sur la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme 2022-2025

Gestion axée sur les résultats : point sur la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme 2022-2025

Rapport du Directeur général

Le présent rapport fait le point sur les évolutions récentes concernant le cadre intégré de résultats et de performance de l'Organisation, qui constitue l'épine dorsale du cadre de programmation à moyen terme 2022-2025. Ce rapport complète une série de documents sur ce sujet, dont le plus récent est une note du Secrétariat sur l'application du cadre intégré de résultats et de performance, publiée sous la cote GC.19/CRP.10 (en anglais seulement).

I. Rappel

1. Par sa décision GC.15/Dec.17, la Conférence générale a demandé au Directeur général de soumettre au Conseil, tous les quatre ans à compter de 2015, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets, la deuxième année de l'exercice biennal, un projet de cadre de programmation à moyen terme de quatre ans. Dans sa décision IDB.44/Dec.10, le Conseil a demandé un cadre de programmation à moyen terme actualisé pour la période 2018-2021 (IDB.45/8/Add.2 et IDB.45/8/Add.2/Corr.1), comprenant un cadre intégré de résultats et de performance assorti de valeurs de référence et de valeurs cibles.

2. Compte tenu de l'échéance définie dans la décision GC.15/Dec.17, une proposition du Directeur général relative au cadre de programmation à moyen terme 2022-2025 (IDB.49/8) a été présentée à la quarante-neuvième session du Conseil du développement industriel, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets à sa trente-septième session.

3. Le cadre de programmation à moyen terme 2022-2025 continue de promouvoir l'application du cadre intégré de résultats et de performance, car il s'appuie sur les progrès accomplis sous l'impulsion du cadre de programmation à moyen terme 2018-

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.

V.22-02342 (F) 170522 180522

Merci de recycler

2021 en matière de communication de résultats. Ces progrès, décrits par le menu dans le document GC.19/CRP.10, ont consisté à continuer d'élaborer des orientations, des outils, des modèles et des initiatives de renforcement des capacités, et à intégrer le cadre intégré de résultats et de performance dans le progiciel de gestion intégré de l'ONUDI.

II. Point sur la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme 2022-2025 en ce qu'il se rapporte à la gestion axée sur les résultats

4. L'application du cadre intégré de résultats et de performance, qui va de pair avec la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme 2022-2025, permet une prise de décisions fondée sur des données probantes dans les processus de planification stratégique de l'Organisation. Le cadre intégré de résultats et de performance constitue la structure commune qui permet d'harmoniser le cadre de programmation à moyen terme, le programme et les budgets 2022-2023 axés pour la première fois sur les résultats (IDB.49/5-PBC.37/5), et les futurs plans de travail et rapports annuels de l'Organisation.

5. Des cours en ligne présentant les concepts et les pratiques de la gestion axée sur les résultats et de la gestion des risques ont été mis en place. Utilisant le cadre intégré de résultats et de performance pour élaborer une classification des risques de l'Organisation, ils ont mis en évidence l'interdépendance entre les risques et les résultats à l'ONUDI. Vérifié et homologué par l'Institute of Risk Management, le cours sur les risques a été dispensé au réseau de coordonnateurs de la gestion des résultats et des risques de l'Organisation, créé en avril 2021, qui comprend plus de 30 membres du personnel de l'ONUDI. Un cours sur les résultats a également été dispensé. Le renforcement des capacités internes, notamment dans le cadre de cette initiative, permet aux coordonnateurs de la gestion des résultats et des risques de jouer un rôle accru pour faire adopter de manière harmonieuse dans toute l'Organisation des pratiques d'assurance de la qualité, de gestion axée sur les résultats et de gestion des risques.

6. Grâce à une meilleure connaissance du cadre intégré de résultats et de performance, les coordonnateurs de la gestion des résultats et des risques ont contribué à l'amélioration progressive de la communication des résultats de l'ONUDI. En 2021, les données montrent que le nombre de projets pour lesquels des résultats ont été communiqués sur au moins un indicateur a augmenté par rapport à l'année précédente, passant de 333 à 532 en 2020.

7. À l'aide du cadre intégré de résultats et de performance, qui définit un ensemble intégré de domaines de résultats assortis d'indicateurs d'un bout à l'autre de la chaîne de résultats, l'ONUDI peut analyser les données recueillies sur ses programmes et projets afin de démontrer à quel point sa performance et ses résultats contribuent à un développement industriel inclusif et durable et à la réalisation des objectifs et indicateurs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le cadre intégré de résultats et de performance, qui figure à l'annexe du *Rapport annuel de l'ONUDI 2021*, rend compte de la performance de l'ONUDI, notamment de sa contribution à la réalisation des objectifs de développement durable à l'aune des indicateurs qui leur sont associés.

8. L'application du cadre intégré de résultats et de performance a également permis à l'ONUDI de contribuer à l'action menée à l'échelle du système des Nations Unies en faveur de la communication des résultats. En 2018, l'Assemblée générale a demandé au système des Nations Unies pour le développement, à l'alinéa a) du paragraphe 28 de sa résolution 72/279, « de rendre compte tous les ans du concours que le système apport[ait] à la réalisation des objectifs de développement durable et de fournir des informations globales sur les résultats obtenus à l'échelle du système d'ici à 2021 ».

9. En réponse à cet appel, l'ONUDI s'est associée, aux côtés de 19 autres entités des Nations Unies, à une équipe interinstitutions coordonnée et dirigée par le Bureau de la coordination des activités de développement (BCAD), pour faire bénéficier de ses travaux et des résultats de l'application du cadre intégré de résultats et de performance. En participant à ces travaux, elle favorisera la communication des résultats de ses activités au niveau des pays et l'intégration de ces résultats, le portail UNINFO administré par le BCAD étant de plus en plus utilisé par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable comme l'outil de communication de données commun à l'ensemble du système.

10. En participant aux travaux de ce groupe interinstitutions, l'ONUDI peut présenter son cadre de résultats, fondé sur un modèle de changement de comportement axé sur les acteurs, et son cadre logique, qui définissent une stratégie de développement claire devant ouvrir la voie à un développement industriel inclusif et durable ; maintenir une coopération active avec le BCAD en matière de communication de résultats ; et rendre ses travaux visibles à l'échelle du système des Nations Unies pour le développement. Cela n'est pas négligeable, dans la mesure où l'ONUDI est un des seuls organismes des Nations Unies qui soit doté du mandat et des capacités nécessaires pour contribuer au volet économique du développement durable et qui puisse afficher des résultats démontrant des progrès en faveur d'un développement industriel inclusif et durable. Ces résultats devraient être présentés au Conseil économique et social lors de son prochain débat consacré aux activités opérationnelles de développement, en mai 2022.

III. Perspectives d'avenir

11. À l'avenir, l'ONUDI s'appuiera sur ce qu'elle a réalisé jusqu'à présent et continuera de s'efforcer d'améliorer la représentativité et la qualité des données aux différents niveaux de résultats, en particulier aux niveaux des réalisations et des retombées. Les progrès qu'elle a accomplis dans ce domaine d'activité sont présentés dans son *Rapport annuel 2021*.

12. Il sera important et nécessaire que l'Organisation continue à renforcer sa culture de gestion axée sur les résultats et l'application de son cadre intégré de résultats et de performance lorsqu'elle exécutera son premier budget axé sur les résultats, le programme et les budgets 2022-2023. L'introduction d'un budget axé sur les résultats exige en effet un changement profond de mentalité et de culture institutionnelle en ce qui concerne l'utilisation des ressources à l'ONUDI. Une application plus stricte du cadre intégré de résultats et de performance contribuera à accroître la contribution de l'ONUDI à un développement industriel inclusif et durable et à la réalisation des objectifs de développement durable.

IV. Mesure à prendre par le Comité

13. Le Comité est invité à prendre note des informations qui figurent dans le présent document.